



## Memento des Correspondants Incendie et Secours

### I- La défense extérieure contre l'incendie

- Sur la défense extérieure contre l'incendie Isère : <https://www.sdis38.fr/58-defense-exterieure-contre-l-incendie-deci.html>
- Sur la base d'adresses nationale : <https://guide-bonnes-pratiques.adresse.data.gouv.fr/denomination-des-voies/bonnes-pratiques-de-nommage>

### II- Les dispositifs Prévisionnels de Secours

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Tous-publics/Secourisme/Dispositif-Previsionnel-de-Secours>

### III- La prévention

Pour les communes implantées dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin et dans l'arrondissement de Vienne :

**Service Nord Isère du groupement prévention du SDIS :**

- Par E-mail : [gprv.nord.sec@sdis38.fr](mailto:gprv.nord.sec@sdis38.fr)
- Par téléphone : 04.76.27.92.30

Pour les communes implantées dans l'arrondissement de Grenoble :

**Services Sud Isère du groupement prévention du SDIS :**

- Par E-mail : [gprv.sud.sec@sdis38.fr](mailto:gprv.sud.sec@sdis38.fr)
- Par téléphone : 04.76.26.88.67

#### **Le guide de l' élu**

<https://www.calameo.com/read/0058804203827248a7a8e>

- Site [securite.com](http://securite.com)

Règlement de sécurité incendie. Deux formules d'abonnement, textes réglementaires officiels avec ou sans historique, commentaires, jurisprudence, moteur de recherche...

<https://www.sitesecurite.com/>

- La réglementation incendie

Retrouvez dans cette rubrique l'ensemble des textes relatifs à la réglementation incendie concernant les hôtels, les manèges les organismes agréés ERP, IGH ainsi que les organismes habilités CTS.

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-reglementation-incendie>

#### IV- Devenir sapeur-pompier volontaire en Isère

- Informations et formulaire d'inscription : <https://www.sdis38.fr/30-sapeur-pompier-volontaire.html>
- Demande de logement social en ligne sur : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

#### V- Ressources préfecture

- Mission culture du risque de la Préfecture : 04 76 60 33 89 ; 06 16 90 02 81 ; [pref-culture-risques@isere.gouv.fr](mailto:pref-culture-risques@isere.gouv.fr)
- Présentation « Rôle de la commune dans la gestion de crise » étape par étape : <https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Collectivites/Gestion-de-crise/Role-de-la-commune-dans-la-gestion-de-crise>
- Portail d'information interministériel : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Informations à destination des Maires sur les risques majeurs : <https://www.mementodumaire.net/>